HAL
open science

La division sociale de la langue: la fiction d'une langue populaire

Dominique Ducard

To cite this version:

Dominique Ducard. La division sociale de la langue: la fiction d'une langue populaire. Revista Virtual de Estudos da Linguagem - ReVEL, 2016, Discourses and Social Inequalities, 24 (3), 10.17851/2237-2083.26.3.789-814 . hal-01421775

HAL Id: hal-01421775

https://hal.science/hal-01421775v1

Submitted on 22 Dec 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Revista de Estudos da Linguagem, Belo Horizonte, v.26, n.3, p. 789-814, 2016

La division sociale de la langue: la fiction d'une langue populaire

The social division of language: the fiction of popular language

Dominique Ducard
Université Paris-Est Créteil, Paris, França.
ducard@u-pec.fr

Résumé: L'objectif de cet article est de montrer, à travers un parcours de textes d'historiens et de (socio)linguistes, comment le discours sur la langue française, dans sa formation et son fonctionnement, est traversé par l'idée d'une division sociale constitutive d'une "langue populaire", identifiée à une classe sociale et dévaluée. Cette investigation interroge la notion de langue et son image dans la conscience linguistique des sujets et conduit à poser la question de l'institution sociale de la langue. La langue commune, pluralisée et diversifiée dans le discours historique et linguistique, se double d'une référence à une langue normée, instituée par l'école, dont les effets ont été soulignés dans les travaux originaux de Renée Balibar. Nous finissons ainsi par une évocation des thèses de cet auteur, avec une mise en perspective de la langue normée, dans son rapport aux styles littéraires, avec la transposition des variations sociales dans la langue de la fiction.

Mots clefs: langue populaire; classe sociale; conscience linguistique; norme; institution.

eISSN: 2237-2083
DOI: 10.17851/2237-2083.26.3.789-814

Abstract: The objective of this paper, exploring historical and (socio) linguistic texts, is to highlight how the discourse on the French language, its formation and function, is spanned by the idea of a social division constituting of a "popular language", identified with a social class and devalued. This investigation questions the notion of language and its image in the linguistic conscience and it raises the problem of the social institution of language. The common language, pluralized and diversified in the historical and linguistic discourse, is doubled up as a standard language, established by school, whose effects have been pointed out in the original works of Renée Balibar. So we finally mention the thesis of this author and put the standard language in perspective, as it relates to literary styles, with the transposition of social variations in a fiction language.

Keywords: popular language; social class; linguistic conscience; norm; institution.

Recebido em 20 de julho de 2016.
Aprovado em 10 de outubro de 2016.

Il me faut tout d'abord avertir que ce que je dirai est spécifique à la langue française et à son histoire, ainsi qu'aux idées véhiculées sur celle-ci dans le discours des historiens et des linguistes. Les considérations plus générales ou les réflexions qui se dégageront de l'examen de ce discours ne pourront pas être transposées sans aménagement dans d'autres situations linguistiques. De même l'expression, en français, de "français populaire", que l'on trouvera à côté de "langue populaire", n'est pas tout à fait équivalente, par exemple, à l'anglais *colloquial English* – différent du *cockney* – ou à l'allemand *Umgangsprache*, qui côtoie *Volkssprache* (et *völkisch*) (désignant plutôt la langue nationale), et *popolare* dans *italiano popolare* ne correspond pas exactement au *populaire* de *français populaire*.[1]

[1] Françoise Gadet, dans un article que nous citerons, renvoie à l'ouvrage de Blasco Ferrer pour une étude des termes qualifiant les variétés de langue non-standard dans différentes langues: BLASCO FERRER, E. Italiano popolare a confronto con altri registri informali: verso una tipologia del substandard. In: HOLTUS, G.; RADTKE, E. (Dir.). *Sprachlicher Substandard III*. Tübingen: Niemeyer, 1990. p. 211-243.

En préalable je ferai quelques remarques sur les conceptions de la langue qui seront sous-jacentes à mon propos. Si nous posons que les observables, pour un linguiste qui cherche à comprendre l'activité énonciative des locuteurs, sont à dégager des textes, oraux ou graphiques, reconnus comme des formes interprétables, la langue, parlée et écrite, en est le présupposé et la condition. Elle est d'une part un construit métalinguistique qui donne lieu à des descriptions et explications (grammaires, dictionnaires, études scientifiques, ouvrages didactiques, manuels d'apprentissage), qui relève d'un discours "savant", et auxquels on peut associer la multitude d'essais et de chroniques de la langue, qui délivrent aussi un savoir, assorti d'idéologie; elle est d'autre part ce que Saussure qualifie métaphoriquement de "trésor intérieur": "trésor déposé par la pratique de la parole dans les sujets appartenant à la même communauté" (SAUSSURE, 1971, p. 13), réalité qui n'est pas observable en elle-même, mais dont nous avons des traces par la conscience linguistique que les sujets parlant une langue peuvent expliciter dans le cours de l'énonciation – ce que je nomme l'épi-métalinguistique –, en contrôlant plus ou moins leur parole, par dénivellation, ou dans l'après-coup – le métalinguistique –, quand ils s'interrogent de façon réfléchie sur les façons de dire et sur la perception valuée qu'ils en ont; cette conscience est portée à un degré supérieur dans la pratique écrite et la création à vocation littéraire. La langue peut aussi être vue avec le philosophe H. Maldiney, dont la pensée est inspirée par le linguiste Gustave Guillaume, comme un "fonds de possibilités" (MALDINEY, 2016, p. 67),[2] qui fait partie du contexte de tout acte de parole, ou alors, selon Saussure encore, comme une institution sociale, distincte des autres, précise-t-il, en ce que chacun y prend part incessamment et qu'elle s'impose à tous "en vertu d'une sorte de contrat passé entre les membres d'une communauté" (SAUSSURE, 1971, p. 31), elle est, à cet égard, de l'ordre de ce qu'A. Culioli nomme le transindividuel. La langue est par ailleurs une entité juridique et administrative définie par le pouvoir politique, qui en réglemente, par des textes officiels, certains usages et en assure la promotion.

Je placerai par ailleurs à l'arrière-plan de ma réflexion l'*anthropologie dogmatique* de Pierre Legendre, historien du droit et psychanalyste, qui pense la société en articulant l'*anthropos* au *logos*,

[2] L'article avait été publié en 1982 dans la revue *L'homme et la société*.

l'être humain au langage, à la parole et à la raison, en mettant en avant la normativité portée par les textes (et les images) et en posant une question centrale: comment penser les rapports entre l'institution et le sujet, dans le cadre d'une théorie analytique des institutions,[3] qui transpose dans le fonctionnement social le schéma de l'image au miroir (le stade du miroir dans le modèle génétique de la psychanalyse). Je me contenterai ici de rappeler la thèse fondamentale de Pierre Legendre dans son entreprise de fondation d'une anthropologie dogmatique: "la société est une fonction pour le sujet", une fonction de figuration et d'institution des images pour le sujet social. Cette fonction est possible parce que la société, avec les instances culturelles qui la médiatisent, est un miroir second par projection du miroir premier, celui de la phase spéculaire lors de la structuration de la relation intersubjective (par identification et altération). C'est par cette fonction que la société est appréhendée comme un Texte, assimilable à l'ensemble des discours à valeur normative et prescriptive, sans se limiter au cas le plus évident qui est celui du discours juridique. "En clair: quel rapport y a-t-il entre la parole, l'institution et le sujet? Et comment ce rapport peut-il se traduire en lien de réalité, en lien social, en lien de Raison? Quelle est la source du crédit accordé aux mots, de la foi aux images qui les soutiennent, de l'allégeance à l'architecture invisible qui inscrit chaque individu dans l'édification sociale du Texte?" (LEGENDRE, 1998, p. 18)

[3] Voici quelques déclarations à propos de ce que recouvre la notion d'institution: "Il m'arrive de définir les institutions comme le lieu où tout le monde vient pour s'y mentir à l'aise. Cela n'est ni de l'humour ni une mince formule. Tous les systèmes d'institutions sont construits sur cette certitude: *ça ment*." (LEGENDRE, 1983, p. 203). "J'écris aussi *bureaucratie* sous la rubrique *institutions*, vieux mot des Romains désignant le colossal de la Loi. Par-là, il faut entendre, pour un groupe humain spécifique, son corps de règles, c'est-à-dire l'échafaudage de ses dogmes, énonçant la primauté des chefs, la circulation familiale et le système des échanges, la scolastique des conflits et la représentation stylisée du pouvoir adorable. Toute bureaucratie n'est rien d'autre qu'un genre institutionnel." (LEGENDRE, 1976, p. 29) "J'entends *institutions*, selon le sens qu'en donnent les juristes: l'ensemble immense des règles définissant la légalité, distinguées en publiques et privées." (LEGENDRE, 1978, p. 63)

1 De "langue" à "populaire"

Comme toute unité linguistique composée la locution "langue populaire" varie en interprétation selon les valeurs possibles des mots qui sont captées, par coaptation (Benveniste),[4] soit ici "langue" et "populaire". Le mot langue peut avoir un emploi équivalent à celui de moyens d'expression propres à un groupe ou à un individu, analogues à certains emplois de "langage" ou "style", mais il peut maintenir la propriété d'un système définissant une langue parlée et écrite par une communauté de locuteurs. Je citerai ainsi la définition que l'on trouve dans *Le Grand Larousse de la langue française*, de 1975: "Système d'expression défini en fonction d'un groupe social, professionnel, culturel, et, plus spécialement, ensemble des traits distinctifs de ce système d'expression" (GLLF, 1975, p. 2950), la "langue populaire" en est le premier exemple donné, avec "langue scientifique", "langue philosophique", "langue du barreau" (langue de la justice), "langue liturgique" (qui sert à l'exercice d'un culte religieux, "langue verte" (l'argot), "langue vulgaire" (en opposition, en termes de linguistique historique, à la "langue savante", le latin). Nous retrouvons l'occurrence de "langue populaire", à côté de "langue littéraire, poétique; langue savante, vulgaire; langue scientifique", dans la définition du dictionnaire *Le Robert*, avec cette idée d'un mode de réalisation spécifique de la langue: "Langage parlé ou écrit, spécial à certaines matières, à certains milieux, à certaines époques ; aspect que peut prendre une langue donnée". La langue, en tant qu'unité fonctionnelle et structurelle, historique et culturelle, est, quant à elle, définie comme un "Système d'expression et de communication commun à un groupe social (communauté linguistique)" (Larousse). L'"idiome d'une nation" dit le dictionnaire de l'Académie française (6ème édition, 1832-1835), le "parler d'une nation" selon celui d'Emile Littré, à la fin du XIXe siècle, la "langue d'un peuple" selon le Larousse.[5]

---

[4] Emprunt au latin chrétien *coaptatio*: ajustement de parties entre elles, harmonie. Le mot "coaptation" est employé en chirurgie et en biologie animale pour désigner l'ajustement réciproque de deux parties dans la formation d'une unité. Benveniste recours à ce mot à propos de la formation d'un syntagme et de la constitution de sa signification.

[5] Le principe de constitution des états-nations: "un peuple, une langue, une nation" participe à la formation imaginaire de l'identité linguistique des individus. "Cet imaginaire de l'identité linguistique, dit Patrick Charaudeau, est entretenu par deux discours: la langue d'un peuple, c'est son génie; ce génie perdure à travers l'histoire." (CHARAUDEAU, 2016)

On a donc d'un côté la langue d'un peuple, de l'autre la langue du peuple, selon la détermination de la notion de langue par sa localisation au terme repère 'peuple'. Parler de "langue populaire" (*la* langue populaire dans une langue ou bien *une* langue populaire dans la langue) nous fait sortir du plan d'acception de la langue une et indivisible, politiquement et juridiquement, ou de la totalité linguistique que représente le système, et conduit à nous interroger sur la distinction que recoupe la qualification, au gré de l'extension et de la signification assignées au mot "peuple".

C'est ainsi que la notion de "milieux populaires" a été dénoncée par Bourdieu en raison de ses "vertus mystificatrices": "chacun peut, comme dans un test projectif, en manipuler inconsciemment l'extension pour l'ajuster à ses intérêts, à ses préjugés ou à ses fantasmes sociaux" (BOURDIEU, 1983, p. 98). Considérant l'adjectif "populaire" comme une "épithète magique", il déclare que

> la notion de "langage populaire", à la façon de toutes les locutions de la même famille ('culture populaire', 'art populaire', 'religion populaire', etc.), n'est définie que relationnellement, comme l'ensemble de ce qui est exclu de la langue légitime, entre autres choses par l'action durable d'inculcation et d'imposition assortie de sanctions qu'exerce le système scolaire (BOURDIEU, 1983, p. 98).

Ma réflexion portera donc sur cette opération de division sociale de la langue, à partir de la dénomination "langue populaire" – relayée par "langage populaire" ou "français populaire" – pour poser la question de l'institution de la langue et de son marquage dans la conscience linguistique, individuelle et collective, à travers le "récit" que nous en proposent historiens et linguistes.

2 Variations terminologiques

La dénomination de *langage populaire*, en référence aux patois régionaux, est plus ancienne que celle de *français populaire*, qui apparaît au début du XXe siècle, avec une extension nationale.[6] H. Bauche publie en 1920 son ouvrage *Le Langage Populaire*, sous-titré: *Syntaxe,*

[6] Mentionnons l'ouvrage de Charles Nisard, de 1872: *Etude sur le langage populaire: du patois de Paris et de sa Banlieue*, Paris, Franck.

grammaire et dictionnaire du français tel qu'on le parle dans le peuple de Paris, avec tous les termes d'argot usuel. Défenseur du langage littéraire, Bauche pense que le parler ordinaire, non littéraire, qui correspond aux usages du français parlé, est voué à s'intégrer en partie au langage littéraire et qu'une langue doit accepter cette évolution, qui correspond à de nouveaux besoins. Notons en passant que "langage populaire" a pu être traduit en anglais par *Proletarian language* (VALMAN, 1968). La notion de *français populaire* a été largement diffusée par le linguiste P. Guiraud dans les années 1960, avec un petit ouvrage de référence éponyme (1965), pour s'effacer progressivement avec une approche moins normative des variétés de la langue et une dénonciation de sa valeur discriminante et dépréciative, même si le linguiste A. Martinet déclare encore dans *Le Français sans fard*: "Ce ne serait pas une boutade de dire que le français populaire n'est pas vraiment le français" (MARTINET 1969, 94). Une distinction doit être faite entre "langue populaire" – ou son équivalent "français populaire" – avec l'argot, à l'origine langue secrète de malfaiteurs puis phraséologie cryptologique, et qui est vu par le linguiste P. Guiraud, sociologiquement et sémiologiquement, comme "un *signum,* signum de classe, de caste, de corps" (GUIRAUD, 1957, p. 97). P. Guiraud définit le *français populaire* comme "l'*usance* de l'Ile-de-France et plus particulièrement de Paris […] urbaine plutôt que rurale" (GUIRAUD, 1965, p. 7), en contraste avec le "français cultivé": "le français cultivé est défini par des *règles* tirées à la fois d'une réflexion sur l'idiome et de l'expérience d'une tradition, alors que le français du peuple n'est soumis qu'aux lois naturelles qui gouvernent tout système de signes" (GUIRAUD, 1965, p. 12). Ainsi d'un côté les règles et la tradition qui font la culture, avec un retour réflexif sur les signes, de l'autre les lois immanentes qui relèvent de la nature du système de signes, avec une sorte d'auto-régulation. Ces lois seraient, selon Guiraud, inhibées par une haute conscience linguistique normative, produit de l'académisme et de l'autoritarisme linguistiques. Un autre contraste est souligné avec d'un côté l'expressivité accentuée du français populaire et, d'un autre côté, un rationalisme appuyé, venant d'une classe moyenne éduquée, qui modère et limite cette expressivité, dans le français standard. P. Bourdieu dira de la normativité, qui dirige le sentiment de légitimité/illégitimité et qui a des effets dans les usages linguistiques, qu'elle est "inscrite à l'état pratique dans les dispositions qui sont insensiblement inculquées", par ce qu'il nomme "les sanctions du marché linguistique". Il parle

ainsi de l'"intimidation" qui s'exerce à travers des faits en apparence "insignifiants" mais "chargés" d'injonctions (manières de parler, de se taire, de se tenir, de regarder…) (BOURDIEU, 1982, 36 sqq).

La sociolinguiste Françoise Gadet (1992) actualisera la version de Guiraud, avec une approche de terrain plus empirique, plus attentive aux groupes sociaux et en soulignant le partage indécis entre français populaire, français familier ou ordinaire: "La frontière entre français populaire, entendu comme langue des classes populaires et français familier, usage de toutes les classes dans des contextes peu surveillés, est floue, et même pour la plupart des phénomènes inexistante." (GADET, 1992, p. 122). Et son ouvrage débute par cette prise de distance: "Selon une opinion largement partagée, il existe, à côté de la langue française standard [...] un 'français populaire' ayant ses traits linguistiques propres, une capacité à organiser la signification, et qui serait parlé par les couches sociales défavorisées." La modalisation en discours second (*selon une opinion largement partagée*) de la prédication d'existence (*il existe*) à un mode hypothétique (*serait parlé*) jette le doute sur la réalité empirique d'un idiome coïncidant avec une classe sociale de locuteurs. L'auteur n'en décrit pas moins un certain nombre de faits linguistiques en maintenant cette catégorisation, sur laquelle elle reviendra ultérieurement (voir *infra*). Je reprendrai à mon compte la critique adressée par Claude Muller au projet de montrer que la langue populaire "fait système":

> Le problème constamment présent dans le livre, et dont l'auteur est bien consciente, est que le français populaire n'est pas une langue. L'objet de la description échappe. Chaque détail, chaque trait relevé, est plausible ou réel, mais l'ensemble ne constitue ni une photo, ni même un portrait-robot: plutôt une caricature, un peu comme ce que l'on obtient d'un enfant en lui demandant de dessiner quelqu'un de méchant: une accumulation de détails rendant le portrait invraisemblable. Il existe en somme des traits populaires dans l'usage du français, mais ils ne font pas système. (MULLER, 1995).

Au-delà de cette critique portant sur la description qui peut être faite d'un "français populaire" caractérisé, c'est l'épistémologie du linguiste dans son entreprise de systématisation qui est en question, celui-ci ne pouvant que rassembler des phénomènes hétérogènes et disparates sous des catégories grammaticales d'ordre phonétique ou

phonologique, morphologique et syntaxique, auxquels s'adjoignent des remarques sémantiques et pragmatiques. De ce point de vue une langue est un artefact.

3 Du côté de l'histoire de la langue

Si l'on se tourne vers la monumentale *Histoire de la langue française. Des origines à nos jours* en dix tomes (18 volumes) éditée par Charles Brunot et couvrant la période allant des origines à 1815, et complétée par les deux tomes publiés par son successeur Charles Bruneau pour les périodes 1815-1852 et 1852-1886, il faut aller au tome XII, œuvre de C. Bruneau: "L'époque romantique", publié en 1968, pour trouver un chapitre titré "La langue populaire". Ce chapitre fait partie du Livre VI: "Les bas langages" et la langue "populaire" (avec les guillemets dans le texte) y est considérée comme "le plus répandu des bas langages" (BRUNOT, 1968, T. XII, p. 391). Un renvoi à la présence de cette langue dans la littérature (Sorel, Furetière) et dans quelques grammaires du XVIIe siècle montre que le "populaire" est assimilé au parler "bas" et "vulgaire" du "petit peuple de Paris". L'urbanisation et le brassage de locuteurs venus de provinces a contraint à une acculturation linguistique: "Après la Révolution, l'existence d'une langue incorrecte, parlée par des Français sans culture ou de culture médiocre, pose un problème social." (BRUNOT, 1968, p. 391). C'est ainsi que seront publiés des "préservatifs" ou "cacologies", ouvrages didactiques destinés au "peuple" et qui fournissent quelques indications, non fiables, sur les "expressions familières" qui sont autant de "vices" de langage au regard d'une langue académique, dont le modèle est encore celui de la grande littérature. Ce "bas langage" trouve par ailleurs une place dans les "scènes populaires" des écrivains qui apprécient son caractère "pittoresque" et l'exhibent comme une image en miroir de la "vérité psychologique" ou de l'authenticité des personnages et des situations. Bruneau, qui rapporte les jugements d'époque, selon lesquels le "parler populaire" a un "caractère de vulgarité qui 'déclasse'" (BRUNEAU, 1968, p. 387), évalue par ailleurs positivement la créativité de cette langue populaire et familière, "langue vivante", contrairement à la "langue morte" de l'académisme.

Ce même Bruneau avait fait une communication au Congrès de l'Association des Etudes françaises, en 1956, sur "La langue populaire". "L'adjectif populaire, dit-il en introduction, peut caractériser, soit la

langue parlée par le peuple, soit une langue qui soit appropriée à sa mentalité et à ses goûts, quand il s'agit d'œuvres littéraires qui lui sont destinées." Et le peuple est assimilé à la "masse du *peuple*", hors "l'élite des gens cultivés" (BRUNEAU, 1957, p. 238). Il trouve des exemplaires de cette langue populaire dans les dialectes et patois, dont il y a autant de "variétés" que de "milieux littéraires". Il s'intéresse avant tout à la littérature qui, depuis le Moyen-Age, a "popularisé" le parler de certains personnages, selon une gradation des styles que Vaugelas a codifiée au XVIIe siècle: style bas, style médiocre, style noble (ajouté à la triade de Vaugelas ultérieurement), style sublime. Brunot donne, dans le volume de son Histoire consacré à la langue classique, des exemples de la "hiérarchie des mots" et de l'homologation de "classes de mots" à des "classes sociales".[7]

La division et la pluralisation de la langue est réaffirmée dans le *Précis de grammaire historique de la langue française* de F. Brunot et C. Bruneau, publiée en 1969, à propos du "vocabulaire commun", plus précisément "Le problème psychologique. Comment les mots se classent dans notre esprit":

> Du point de vue du vocabulaire, il n'existe pas *une* langue française, mais *plusieurs*. La *langue commune* comprend la *langue écrite*, avec sa forme supérieure, la langue littéraire, et sa forme ultérieure (la langue des journaux, par exemple), et la langue de la conversation (langue parlée). A côté de cette langue commune, il existe, au point de vue des *choses*, des *langues techniques*, au point de vue *social*, des *bas-langages*, parmi lesquels se classent, hors de Paris, les *français dialectaux*, les *dialectes* et les *patois*. (BRUNOT; BRUNEAU, 1969, p. 65)

Je reviens à la communication de Bruneau de 1956, qui déclare "populaire" "la langue artificielle que des écrivains cultivés, s'adressant à des lecteurs cultivés, emploient en diverses occasions, dans le dessein de présenter les faits ou les idées sous une forme à la fois plus expressive et plus amusante." (BRUNEAU, 1957, p. 240). Il sera dès lors question de "*style littéraire*", mais le linguiste maintient consciemment le terme, plus large, de langue. Et le recueil qu'il fait de cette "langue" populaire-

[7] C'est ainsi que l'expression "aux chiens" dans une œuvre dramatique fit scandale.

littéraire, du XVIIe siècle au XIXe siècle, concerne essentiellement le vocabulaire, avec de rares cas de "grammaire populaire", qui ne peut être, pour les écrivains, qu'une "grammaire des fautes". Bruneau rapporte un certain style populaire à certains genres littéraires, comme les écrits satiriques, et signale la naissance de genres nouveaux, comme ce fut le cas du "poème épique" de Jean-Joseph Vadé[8] qui créa le *poissard* en utilisant le langage parlé des Halles de Paris. Un "poissard" mondain fut par la suite créé: la parade, qui est connu jusqu'à la Révolution. Ensuite le mot peuple prend une autre valeur mais les écrivains continuent de "populariser" la langue littéraire, à des fins diverses.

Je relève la conclusion de l'article de Bruneau qui dit que depuis la naissance de la science de la Linguistique (il donne la date de la fondation de *Romania*, en 1872,[9] comme repère significatif), le terme de "langue populaire" a été remplacé, dans les travaux des spécialistes, par des termes plus précis: parlers locaux, patois (isolés ou groupés en dialectes), langues et argots techniques, langues spéciales, etc. Il suggère de conserver la locution de langue populaire, dans l'étude des œuvres littéraires, "pour désigner un certain nombre de faits linguistiques de caractère particulier, en discordance avec la langue écrite commune." (BRUNEAU, 1957, p. 289)

"Langue populaire" ne disparaîtra pas des études linguistiques, comme nous l'avons vu avec les ouvrages déjà cités, et sera encore objet de discussion, comme on le verra plus loin. Le premier volume de la nouvelle série, dirigée par Gérald Antoine et Robert Martin (1985), qui prend la suite des 12 tomes de l'*Histoire de la langue française* de Brunot et Bruneau mérite qu'on s'y arrête, pour le chapitre sur "Le langage populaire", écrit par Denise François, qui parle aussi bien de "langage populaire" que de "langue populaire". Il peut être pris comme texte de transition entre le discours des historiens de la langue que sont Brunot et Bruneau et le discours des (socio)linguistes sur le "français populaire", déjà entrevu.

Les directeurs de l'ouvrage nous avertissent de la distance prise par rapport à l'histoire avec la linguistique structurale, qui procède

---

[8] Les œuvres poissardes de Vadé parurent en 1796.

[9] Gaston Paris et Paul Meyer créent en 1872 une nouvelle revue consacrée à la philologie des langues romanes, et plus particulièrement à la période médiévale, avec aussi pour objectif l'étude des patois et de la littérature populaire.

par coupes synchroniques, regroupement de phénomènes en familles de problèmes, description de registres dans la langue commune, selon des types de situations et des variétés d'emplois, et analyse de types de discours. Deux faits sociaux d'importance sont signalés pour leurs effets sur la langue: l'institution du français de l'Etat républicain dans l'Ecole primaire en 1888, avec le développement de l'instruction publique obligatoire, la mobilité géographique et sociale accrue, qui modifient le rapport des parlers régionaux au français central. A la question "que signifie 'populaire' quand on parle de langage?" (ANTOINE; MARTIN, 1985, p. 296), D. François répond en écartant d'abord les faits de lexique relevant des argots, les jurons et "gros mots", ainsi que les régionalismes (français régionaux, dialectes, patois), et en récusant que le seul parler de Paris puisse représenter une langue populaire (L. P.) "standard", supposée "neutre". Il lui reste alors une L.P. assimilée au langage du "peuple", du "petit peuple" ou du "bas peuple", celui des "bas quartiers" du Paris de 1900; "populaire" est alors équivalent à "populacier", "vulgaire", "bas".

L'auteur fait le choix d'une acception large de "populaire", proche de "peuple" dans une extension maximale : "Multitude d'hommes d'un même pays et vivant sous les mêmes lois" (Littré, sens 1), et non pas "La partie de la nation, considérée par opposition aux classes où il y a soit plus d'aisance soit plus d'instruction" (Littré, sens 9),

> Ceci, déclare-t-elle, afin d'éviter une définition de la L. P. qui oppose, de façon trop grossière, le langage des classes dominantes – bourgeoise, et même encore, aristocratique – à celui d'une autre population, et qui est trop souvent assimilée à des couches sociales marginales – et afin de ne pas masquer toutes les osmoses langagières possibles entre les différents locuteurs francophones (ANTOINE; MARTIN, 1985, p. 296).

Ce qui la conduit à poser la question des liens entre langue populaire et langue commune, celle des normes, et celle des relations entre sociolectes et des emprunts d'un groupe social à l'autre. Et elle crée, par redoublement du terme "populaire", une nouvelle catégorie descriptive pour désigner "les couches les plus populaires du peuple", celle de "peuple populaire" (noté P. P.). La tentative de délimitation du L.P. se solde par un inventaire des problèmes que rencontre le linguiste historien à la recherche d'un objet non identifiable: problèmes de la

documentation et des sources, authenticité des documents, fonctions du L.P., relation du L.P. à des classes ou couches sociales. On peut y lire, en conclusion:

> Au terme de l'analyse ce qui parait caractéristique du L.P. dans les années 1880-1914, ce sont, plus que des traits linguistiques qui ne sont guère spécifiques de cette époque, les changements d'aires d'emploi, d'extension sociale du L.P. qui se situe aux marges de la réprobation et de l'adoption (ANTOINE; MARTIN, 1985, p. 327).

Le second volume complémentaire de l'*Histoire de la langue française*, publié en 2000, ne comprend plus de chapitre sous l'étiquette de "langage populaire", on y trouve une section sur les "Usages du français", avec un chapitre "De la langue orale à la langue écrite" (argots, français parlé, langue de la presse, langue de la publicité, langage des modes, langue de l'administration), un autre sur les "Langages de spécialistes" et un dernier sur les "Usages littéraires du français" (théâtre, cinéma, roman, poésie).

4 Un objet d'étude fuyant

S'interrogeant sur la validité de la notion de "français populaire", Michaël Abecassis, dans un article substantiel de 2003 (ABECASSIS, 2003), souligne la tradition prescriptiviste dans l'approche du vernaculaire en France, avec une idéologie du standard (*standard ideology*) (MELROY; MELROY, 1985), soutenue par les institutions de la langue (école, académies), conduisant à une discrimination sociale et à une dichotomie entre un français "populaire", "le parler fautif" des classes inférieures et le français standard, "*le parler soutenu de la bourgeoisie cultivée de la région parisienne*" (VALDMAN, 1982, p. 218).[10] Il faut préciser qu'Abecassis conçoit le français standard comme une variété de français, codifiée et attestée par les textes conventionnels, et il liste les traits linguistiques et discursifs du français populaire en référence à ce

[10] "Standard French is given prestige and is an advantage in a social and educational sense, whereas non-standard varieties of French, such as local vernaculars are highly stigmatised. The standardisation of a language implies that one vernacular is promoted as an idealised norm for speakers of that language and unifies the community as a whole, while excluding other varieties of speech" (VALDMAN, 1982, p. 117). Voir aussi Picoche J. et Marchello-Nizia C. (1994, p. 26).

français standard, contrairement à des auteurs comme James et Lesley Milroy (1985) qui réduisent celui-ci à un ensemble abstrait de normes et à une idéologie. Abecassis montre, par une revue de littérature des travaux sociolinguistiques, comment se superposent une variation de registre (registre informel de l'oral / registre formel de l'écrit) selon un axe situationnel et une variation de sociolecte selon un axe social, avec le modèle normatif d'une langue écrite.[11] Cette répartition se traduit par la notion de *français familier*, qui n'a pas la connotation sociale de *français populaire* et renvoie à ce que l'on désigne par la périphrase de "français de tous les jours" et dont un équivalent est *français ordinaire*, tout aussi difficile à caractériser, selon F. Gadet:

> Ce n'est bien sûr pas le français soutenu, ni recherché, ni littéraire, ni puriste. Mais ce n'est pas non plus (pas seulement) le français oral ou parlé, puisqu'il peut s'écrire. Pas davantage le français populaire, ramené à un ensemble social. C'est davantage le français familier, celui dont chacun est porteur dans son fonctionnement quotidien, dans le minimum de surveillance sociale: la langue de tous les jours. (GADET, 1989, p. 1).

Pour éviter la stigmatisation Abecassis écarte l'expression "français populaire" et choisit de désigner la variété du français parlé par les classes inférieures (*low-status variety*, *lower-class speech*) de "vernaculaire" ou "dialecte", face à un "*français standard, institutionnel, normalisé, commun* or *universel*" (VALDMAN, 1982, p. 122). Au terme d'un passage en revue des études linguistiques et sociolinguistiques sur le vernaculaire, marqué par un tournant historique se traduisant par une perception plus stylistique des variétés non-standard de la langue, en termes de registres, la conclusion de l'auteur[12] traduit l'embarras

---

[11] "It is part of a collective myth in France to think that colloquial French should be directly opposed to written French and that written French is a purer and superior form of language" (VALDMAN, 1982, p. 119).

[12] "Although social prejudices and attitudes towards language varieties are still alive in today's France, being promoted by the Académie to the extent that it fosters, for the layman, the myth of the standard, there has be a shift from popular to familiar usage, as the result of gradual standardisation and urbanisation, and from social *to stylistic distinction for both lexicographers and linguists. The notion of* français populaire *no longer corresponds to a particular socio-economic group but still survives as relic forms in everybody's linguistic repertoire.*" (VALDMAN, 1982, p. 128).

général du discours sur l'histoire de la langue et la confusion des idées sur la langue. Le constat d'une perception négative par les locuteurs des variétés non-standard de la langue est corrélé à une normativité soutenue par l'institution, et l'observation d'un changement dans l'usage, passant de populaire à familier, est associée à un processus de standardisation, avec une catégorisation non plus sociale mais stylistique chez les lexicographes et les linguistes. La dernière remarque de l'auteur, qui clôt la revue de littérature et la démonstration, dit que ce qui était désigné sous l'étiquette "français populaire" n'est plus la variété de langue d'un groupe socio-économique mais que des formes de ce français subsistent, comme vestiges, dans le répertoire de tous les locuteurs.

La notion de "français populaire" est également mise en question dans un article de la sociolinguiste Françoise Gadet, qui lui a pourtant consacré un opuscule (voir *supra*), sous le titre: "'Français populaire': un classificateur déclassant?". Nous pouvons commencer par citer la première partie de sa conclusion:

> 'Français populaire' apparaît comme un terme classant, un classificateur, qui ne peut se débarrasser de sa fonction déclassante: ce n'est pas une catégorie en usage chez les locuteurs, et, pour les linguistes, ce n'est ni un objet ni un concept. Nous avons pu constater qu'il est impossible de le définir, ni du point de vue du système linguistique, ni du point de vue du locuteur comme acteur social, ni du point de vue des pratiques et des interactions. L'examen critique de ce terme incite donc à mettre en cause, au-delà de la notion, l'idée que des pratiques langagières regardées hors interaction pourraient être représentées au moyen d'un terme désignant une variété (GADET, 2003, p. 113).

Conclusion qu'elle reprendra dans *Le Grand Livre de la Langue française*, ouvrage encyclopédique collectif publié en 2003, à propos de "La variation sociale (diastratique)": "Il apparaît ainsi que la dénomination *français populaire* constitue, plus qu'une réalité linguistique, un jugement social circulaire (parlent français populaire les locuteurs regardés comme populaires" (GADET dans YAGUELLO, 2003, p. 116).

L'examen qu'elle propose de la notion dans son article, à travers études linguistiques et histoire de la langue, renvoie à l'*idéologie du standard* (MILROY; MILROY, 1985), déjà mentionnée, dont le français serait un prototype, avec cet effet de marginalisation des formes non

standard. Le répertoire de ces formes, désigné comme du "français populaire", est présenté comme "un construit social hétéroclite", identifié, dans son origine, à "une manifestation de vernaculaire urbain, historiquement et géographiquement située." Le postulat des sociolinguistes selon lequel la *variété* d'un idiome doit pouvoir être caractérisé par un ensemble de traits linguistiques "classifiants" (français régional, français ordinaire) se solde par des listes de phénomènes linguistiques difficiles à départir avec des traits du français parlé, des traits familiers ou encore régionaux, et qu'il est tout aussi difficile d'attribuer à une classe de locuteurs sociologiquement délimitée. F. Gadet propose alors d'inverser l'hypothèse et de considérer que le linguiste identifie une façon de parler socialement située à partir du moment où une catégorie sociale a été historiquement construite. Elle met ainsi fortement en question la possibilité d'envisager une histoire du français populaire, en se référant à une étude de R. Antony Lodge (1993) concernant la constitution du dialecte populaire de Paris au XIXe siècle, en contexte d'urbanisation et de mobilité des citoyens, qui avance l'idée que les "réductions" phoniques et les "simplifications" morphosyntaxiques sont à mettre au compte de pratiques soumises à des interactions entre locuteurs d'origines régionales différentes et à l'émergence d'une langue de contact, par "nivellement". Lodge oppose ce qu'il appelle une "koïnisation", à l'horizontale, mode de standardisation, et, à la verticale, l'institutionnalisation du français sous l'effet notamment de la scolarisation. La diversité des identités et la diversité des styles rendent ainsi problématique cet "objet idéologique" qu'est le "français populaire". Il n'en reste pas moins, conclut F. Gadet dans son article, qu'il apparaît difficile de se passer de celui-ci. La réflexion sur un tel objet "incite à tenter des généralisations synthétiques" (GADET, 2003, p. 113) sur les pratiques des locuteurs et les principes qui régulent les échanges et affectent les formes, qui sont pour l'essentiel d'un usage parlé.

5 Constantes et constats

Nous avons ainsi entrevu la démarche archivistique de Brunot à la recherche de documents sur les variétés de français, avec cette réserve de l'historien mettant le "pêle-mêle" de son inventaire au compte de la difficulté à faire la part entre ce qui serait de l'ordre de la "langue populaire" et ce qui est de l'ordre d'un contact avec les "parlers des

provinces". De son côté Bruneau privilégie l'exploration socio-stylistique de la littérature; il se démarque de tout jugement moral sur les "bas langages"[13], tout en reconnaissant le caractère "déclassant" d'un "parler populaire" et les limites "flottantes" qui "séparent la langue familière de la langue populaire et la langue populaire de l'argot" (BRUNOT, 1968, T. XII, p. 387). Nous avons également vu comment les sociolinguistes cherchent à écarter l'emploi discriminant de "populaire" appliquée à certains usages, glissant alors d'une catégorie à une autre, et récusent même la possibilité de circonscrire de façon pertinente, linguistiquement, un français qualifié socialement comme celui d'une classe.

Le discours général qui nous apparaît à travers ce parcours, limité mais significatif, connaît des constantes: le présupposé d'une langue commune, qui est la condition de possibilité d'un discours sur la diversité et la variation, lui-même variable dans la catégorisation et embarrassé dans les distinctions qu'il établit; l'existence d'une langue de référence, écrite et normée, instituée par l'école, recommandée par les institutions normatives, qui prônent un "bon usage" et exhibent des modèles textuels, notamment littéraires, de la performance linguistique. On peut aussi repérer dans ce discours général la tension que Bourdieu avait pointée entre le "*fétichisme* de l'usage dominant" et le "relativisme savant", la relativisation arbitraire de cet usage, fait socialement reconnu comme légitime. Le sociologue renvoyait alors d'un côté au sociolinguiste B. Bernstein,[14] qui constitue le "code élaboré" en norme absolue par rapport auquel les pratiques linguistiques sont pensées en termes de deprivation (en anglais), et d'un autre côté à Labov,[15] qui tend à "canoniser" la "langue" des classes dominées pour réhabiliter la "langue populaire". (BOURDIEU, 1982, p. 39)

Comme je l'ai indiqué dans mes remarques introductives, la conception d'une langue commune peut être internaliste, c'est le point de vue de Saussure quand il identifie langue à "sujet parlant" (locuteur) et situe celle-ci dans la "conscience intérieure qui donne le sentiment de

---

[13] Bruneau déclare en introduction au livre VI sur "Les bas langages" : "Je désigne par ce nom de bas langages, qui n'a sous ma plume aucune valeur méprisante, les parlers de tous ceux des Français qui n'usent pas de la langue littéraire traditionnelle." (Brunot, 1968, T. XII, p. 387)

[14] Voir Basil Bernstein (1973-1990).

[15] Voir William Labov (1973).

la langue" (IIe Cours, 85), avec cette image d'un "système grammatical existant virtuellement dans chaque cerveau, ou plus exactement dans les cerveaux d'un ensemble d'individus" (SAUSSURE, 1971, p. 30), ce qui rejoint d'une certaine façon un propos d'A. Culioli distinguant, tout en les associant, "une grammaire commune, transindividuelle" et la "grammaire subjective" que développe chaque individu, la notion de "langue parolière"[16] venant alors contrer la dichotomie saussurienne langue / parole. La conception d'une langue commune peut aussi être externaliste, c'est un autre point de vue de Saussure, qui met en avant le fait social de la langue, en tant qu'institution en lien avec d'autres institutions, notamment politiques et juridiques. L'institution du français est alors institutionnalisation, avec la constitution d'une langue d'Etat officielle, objet d'une politique linguistique centralisée. Comme le souligne Bourdieu:

> La langue officielle a partie liée avec l'Etat. Et cela tant dans sa genèse que dans ses usages sociaux. C'est dans le processus de constitution de l'Etat que se créent les conditions de la constitution d'un marché linguistique unifié et dominé par la langue officielle: obligatoire dans les occasions officielles et dans les espaces officiels (Ecole, administrations publiques, institutions politiques). (BOURDIEU, 1982, p. 27)

[16] "Nous avons, explique A. Culioli, des câblages, dont le linguiste bien sûr ne peut rien dire, des chemins qui vont être frayés, stabilisés, vont devenir les chemins nécessaires et qui font que nous avons une grammaire subjective à côté d'une grammaire commune, transindividuelle. Epilinguistique renvoie au fait que notre activité de représentation et de réaction aux représentations d'autrui et de réaction à nos représentations ne cessent jamais. Il y a une activité permanente, peut-être même quand nous dormons, et "épi" signifie que ça vient là-dessus frayer des chemins. On retrouve non pas l'opposition langue / parole mais une langue parolière, si j'ose dire, une langue subjective. Je suis très frappé par le fait que les gens ont des grammaires subjectives. Le style d'ailleurs vient en partie de cela; la rhétorique est une manière de chercher à capter l'attention, de séduire, c'est-à-dire de jouer à la fois sur soi-même par rapport à autrui et d'essayer de déceler en autrui ce sur quoi on peut jouer. Nous avons là tout un ensemble de phénomènes dont certains vont devenir proprement conscients, parce qu'ils vont être explicites, et les autres non." (DUCARD, 2004, p. 13-14).

Processus qu'il met en rapport avec la standardisation de la langue:

> C'est donc seulement lorsqu'apparaissent les usages et les fonctions inédites qu'implique la constitution de la nation, groupe tout à fait abstrait et fondé sur le droit, que deviennent indispensables la langue *standard*, impersonnelle et anonyme comme les usages officiels qu'elle doit servir, et, du même coup, le travail de normalisation des produits des habitus linguistiques. (BOURDIEU, 1982, p. 31)

C'est ainsi que pour le français peut être donnée la date du 10 août 1539 comme une date clef dans l'institutionnalisation du français. François 1er, roi de France, signe l'Ordonnance n° 188 sur "*le faict de justice*", Ordonnance de Villers-Cotterêts enregistrée au Parlement de Paris le 6 septembre 1539. Il y est demandé, au nom de l'intelligibilité de la loi de justice et de sa communication, que les textes soient rédigés non en latin mais dans le "langage maternel françois", langue du Roi et de l'Etat, langue officielle du royaume.[17] C'est une décision de droit, qui ne dit rien de la langue elle-même, qui aura à se former dans son histoire, pour ne pas se limiter à une pratique administrative, par la littérature et la "grammatisation" (grammaires et dictionnaires, poétiques et rhétoriques, manifestes, remarques,…), mais encore loin de la réalité des parlers, et la France restera largement dialectophone et patoisante jusqu'à la première guerre mondiale, malgré le grand mouvement de scolarisation et d'éducation du peuple lancé après la Révolution française de 1789 et ensuite par la Réforme scolaire des années 1880 réalisée par le gouvernement Jules Ferry, avec l'institution de l'Ecole publique.

---

[17] "Art.110. - Et afin qu'il n'y ait cause de douter sur l'intelligence desdits arrêts, nous voulons et ordonnons qu'ils soient faits et écrits si clairement, qu'il n'y ait ni puisse avoir aucune ambiguité ou incertitude ne lieu à demander interprétation.
Art. 111.- Et pour ce que telles choses sont souvent advenues sur l'intelligence des mots latins contenus esdits arrests, nous voulons d'oresnavant que tous arrests, ensemble toutes autres procédures, soient de nos cours souveraines et autres subalternes et inférieures, soient de registres, enquestes, contrats, commissions, sentences, testaments, et autres quelconques, actes et exploicts de justice, ou qui en dépendent, soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel françois et non autrement." (Version du Recueil général des anciennes lois françaises, Bibliothèque de l'Assemblée Nationale)

Ce sont, selon Renée Balibar,[18] ces deux événements politiques qui marquent le début d'un "nouvel état de langue", avec une pratique normative scolaire du français républicain. La conscience d'une langue commune, entité où se reconnaissent idéalement les locuteurs d'une même communauté de parole, se double de la conscience d'un "*système de référence* par rapport auquel sont pensées toutes les formes parlées et écrites du français; sont observés les usages sociologiques; et sont appréciés les effets idéologiques." (BALIBAR, 1985, p. 256) Le "français scolaire", né du projet de surmonter les discriminations, qui incarne le français national et dont Renée Balibar a étudié la formation, à la fin du XIXe siècle et au début du XXe, par l'examen des exercices de langue et de rédaction, dans les manuels et les cahiers d'écoliers, représente ce qu'Abécassis, citant Valdman, désigne aujourd'hui par cette expression large de "*français standard, institutionnel, normalisé, commun* ou *universel*" (voir *supra*). Il n'est pas comparable aux variétés sociales du français car l'Ecole publique "est, nous dit encore Renée Balibar, un terrain d'affrontement pour les individus scolarisés des différentes couches sociales de la population. C'est précisément au sein de la communauté linguistique que les inégalités sociales sont dynamiques." (BALIBAR, 1985, p. 256) L'originalité des travaux de Renée Balibar, qui montre comment un français commun, celui de la "simple communication", a été institué dans la conscience collective à partir de son institutionnalisation politique et scolaire, par la pratique, est de sortir de la vision d'une langue divisée, horizontalement ou verticalement, sans nier les contradictions entre la normativité d'un français écrit servant de modèle et les parlers, qui sont abolis dans "l'idéologie de la langue nationale commune". Dans une perspective matérialiste et marxiste la représentation des conflits linguistiques que donne Renée Balibar dans ses travaux est plus dialectique que celle de Bourdieu, qui sépare la langue d'Etat légitime et dominante et les dialectes de classe, de région ou d'ethnie, tout en soulignant la fonction fondamentale du système scolaire dans l'imposition d'une langue officielle: "Fabriquer les similitudes d'où résulte la communauté de conscience qui est le ciment de la nation." et le rôle du maître d'école comme maître à parler et à penser: "il travaille à édifier la conscience commune de la nation". (BOURDIEU, 1982, p. 31)[19]

---

[18] Outre l'article cité on peut se reporter à Renée Balibar (1985).

[19] Bourdieu cite alors G. Davy, *Eléments de sociologie.* Paris **:** Vrin, 1950. p. 233.

6 Remarques finales

L'espace de l'école, qui s'est considérablement transformé, est toujours le lieu de la confrontation inégalitaire entre des pratiques socialement différenciées de la langue et une pratique normative, à laquelle se mesurent et s'évaluent les "écarts différentiels" (Bourdieu). C'est par cette confrontation avec une langue instituée en norme que s'élabore une conscience linguistique, selon un schéma spéculaire orienté selon une ligne de fuite qui relie la parole, orale et écrite, d'un sujet aux images d'un idéal de langue, par les injonctions qui lui sont faites et les modèles qui lui sont donnés. Les textes institutionnels et ce qui en passe dans les actes pédagogiques fonctionnent comme le miroir, selon la conception de P. Legendre, que la société tend aux sujets parlants. La fiction d'une "langue populaire", dans l'histoire des idées sur la langue, renvoie une image négative, qui contraste avec cette autre fiction qu'est l'idéal de langue institué depuis la Révolution, "langue commune de citoyens instruits sans discrimination dans la nation française" (BALIBAR, 1991, p. 74). Cette institution fut aussi, à l'Ecole de la République, celle d'une inégalité socioculturelle avec la division en "premier degré", celui de l'instruction en français élémentaire, français du style simple et du sens littéral, et "second degré", celui de la classe de rhétorique et de latin, et de l'exercice de traduction. La thèse historique de Renée Balibar est que la "grammatisation" a formé la conscience linguistique d'une langue, selon le postulat révolutionnaire que la pratique normative de la langue et de l'écriture aurait des effets sur l'usage en totalité:

> […] dès lors que tous les citoyens s'appropriaient la 'grammaire en exercices' fournie par les textes-modèles français, le français 'popularisé uniformé', *nouveau parlé de l'écrit* (appelé de nos jours le 'français correct', 'le français scolaire') succéderait en démocratie à ce qui avait été nommé aux XIIe et XIIe siècles par les lettrés européens 'le français de Paris'. (BALIBAR, 2001, p. 32)

Nous resterons, pour finir en ouvrant de nouvelles pistes de réflexion, sur les travaux de Renée Balibar, très peu connus des linguistes. Comme l'a indiqué Sonia Branca-Rosoff, qui s'y est intéressée de près, la version politique de l'histoire de la langue de Renée Balibar, qui met en avant les modes de légitimation par le droit et la politique, est doublée d'une version culturelle qui souligne la fonction des corpus

textuels, notamment littéraires, dans la conscience et l'imaginaire linguistiques des sujets. Son étude intitulée *les français fictifs, le rapport des styles littéraires au français national* (BALIBAR, 1974), aussi suggestive que discutable dans son extension, montre comment le style simple du français promu par l'exercice de la langue et de la rédaction dans les ouvrages scolaires depuis les années 1880 s'est réalisé dans un français littéraire fictif, celui des œuvres chargées de sublimer la langue commune. En référence à cet ouvrage et dans cette perspective d'historisation du style littéraire et de ses effets esthétiques, Jean-Paul Sermain, dans une étude sur les écrivains classiques (XVIIe et XVIIIe siècles), nous invite à observer comment l'écrivain "utilise la littérature comme une sorte de projection de la langue commune, un peu décalée, pour bouleverser la configuration des identifications et des rôles énonciatifs, en métamorphosant la parole de ceux qui ont été exclus ou en déplaçant les frontières de la marginalité et de la stigmatisation." (SERMAIN dans BRANCA-ROSSOF, 2001, p. 122). Une traversée de l'histoire de la littérature, en suivant cette approche, permettrait de relativiser la position plus radicale de l'écrivain français contemporain Pierre Bergounioux, qui voit dans la grande narration, depuis les récits grecs anciens, l'œuvre de la "division du travail" entre ceux qui agissent, dépossédés du pouvoir de raconter, et ceux qui expriment une conscience déformée de l'action, portant dans l'ordre symbolique une vie dont ils n'ont pas l'expérience: "Ils ne savent pas de quoi ils parlent et ceux qui l'ont appris, à leurs dépens, sont dans la plupart des cas incapables de la dire." (BERGOUNIOUX, 2002, p. 84).[20] Si le style est l'expression d'une expérience, qui nous transporte par empathie dans des situations imaginaires, le plaisir stylistique est l'expérience de cette expression, qui doit s'étendre au-delà de ceux qui en ont, selon Bergounioux, le "langage naturel", par le pouvoir que posséderait cette expérience de purifier du "poison que l'inégalité y a répandu depuis l'origine des sociétés." (BERGOUNIOUX, 2013, p. 71) Utopie qui en rejoint une autre, celle

[20] La révolution formelle est venue, selon Bergounioux, de William Faulkner, qui publie *The Sound and the Fury* ("Le Bruit et la Fureur") en 1929. La littérature s'ouvre alors, dit Bergounioux, "aux professions, aux classes d'âge, aux créatures qui étaient exclues, depuis le commencement, du foyer du récit, salariés agricoles, gens de couleur, bagnards, proxénètes et prostituées, représentants de machines à coudre, vieilles femmes et garçonnets, idiots, alligators, ours et serpents mocassins." (BERGOUNIOUX, 2013, p. 64)

que Renée Balibar situe dans le mouvement historique de création d'un nouveau style de français, avec, en littérature "Un foisonnement de styles (fictions figuratives de réalités par leurs combinaisons linguistiques) [qui] marque la renaissance de l'art littéraire dans la communauté des Français sachant tous (devant tous savoir) écrire et lire." (BALIBAR, 1991, p. 98)

Références

ABECASSIS, M. Le français populaire: a valid concept? *Marges linguistiques,* n. 6, M.L.M.S. éditeur, p. 116-132, 2003.

ANTOINE, G.; MARTIN, R. (Dir.). *Histoire de la langue française 1880-1914*. Paris: Editions du CNRS, 1985.

ANTOINE, G.; CERQUIGLINI, B. (Dir.). *Histoire de la langue française 1945-2000*. Paris: CNRS Editions, 2000.

BALIBAR, R. L'Ecole de 1880. Le français national: républicain, scolaire, grammatical, primaire. In: ANTOINE, G.; MARTIN, R. (Dir.). *Histoire de la langue française 1880-1914*. Paris: Editions du CNRS, 1985. p. 255-293.

BALIBAR, R. *L'institution du français, essai sur le colinguisme des Carolingiens à la République*. Paris: PUF, 1985.

BALIBAR, R. *Histoire de la littérature française*. Paris: PUF, 1991. Coll. Que Sais-Je?

BALIBAR, R. La langue républicaine. Une politique des textes. In: BRANCA-ROSSOF, S. (Dir.). *L'institution du français. Autour de Renée Balibar*. Paris: Editions de la Maison des Sciences de l'homme, 2001. p. 27-43.

BAUCHE, H. *Le Langage populaire, grammaire, syntaxe et dictionnaire du français tel qu'on le parle dans le peuple de Paris.* Paris: Payot, 1920.

BERNSTEIN, B. *Class, codes and control*, v. 1 à 4. London: Routledge & Kegan Paul, 1973-1990. (Traduction française: *Langage et classes sociales. Codes socio-linguistiques et contrôle social*. Paris: Minuit, 1975).

BERGOUNIOUX, P. *Jusqu'à Faulkner*. Paris: Gallimard, 2002.

BERGOUNIOUX, P. *Le style comme expérience*. Paris: Editions de l'Olivier, 2013.

BOURDIEU, P. Vous avez dit "populaire"? *Actes de la recherche en sciences sociales*, v. 46. *L'usage de la parole*, p. 98-105, 1983. Disponible sur: <http://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1983_num_46_1_217>.

BOURDIEU, P. *Ce que parler veut dire: L'économie des échanges linguistiques*. Paris: Fayard, 1982.

BRANCA-ROSSOF, S. (Dir.). *L'institution du français. Autour de Renée Balibar*. Paris: Editions de la Maison des Sciences de l'homme, 2001.

BRUNEAU, C. Langue populaire. *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, n. 9, p. 238-249, 1957. Disponible sur: <http://www.persee.fr/doc/caief_0571-5865_1957_num_9_1_2111>.

BRUNOT, F. *Histoire de la langue française. Des origines à nos jours*, Tome X, *La langue classique dans la tourmente*, Tome XII, *L'époque romantique* par Charles Bruneau. Paris: Armand Colin, 1968.

BRUNOT, F.; BRUNEAU, C. *Précis de grammaire historique du français*. Paris: Masson et Cie, 1969.

CHARAUDEAU, P. L'identité culturelle entre langue et discours. *Revue de l'AQEFLS*. Montréal: v. 24, n. 1, consulté le 12 juin 2016 sur le site de *Patrick Charaudeau - Livres, articles, publications*. Disponible sur: <http://www.patrick-charaudeau.com/L-identite-culturelle-entre-langue.html>.

DUCARD, P. De l'énonciation à la "grammaire subjective". Entretien avec Antoine Culioli. In: _____. *Entre grammaire et sens. Études sémiologiques et linguistiques*. Paris: Ophrys, 2004, p. 7-20.

FREI, H. *La Grammaire des fautes*. Geneva: Slatkine, 1929 [réed. 1971].

GADET F. *Le Français ordinaire.* Paris: Armand Colin, 1989.

GADET, F. *Le Français populaire.* Paris: PUF, [n. 1172], 1992. Coll. Que Sais-Je ?

GADET, F. "Français populaire": un classificateur déclassant? *Marges linguistiques, n.* 6, *Argots, "français populaires" et langues populaires*, Saint-Chamas, France: M.L.M.S. Éditeur, p.103-115, 2003.

Grand Larousse de la langue française (sept volumes). Paris: Librairie Larousse, 1975.

GUIRAUD, P. *L'argot*. Paris: PUF, 1956.

GUIRAUD, P. *Le Français populaire.* Paris: PUF [n. 1172], 1965. Coll. Que Sais-Je ?

LABOV, W. *Sociolinguistic Patterns*. University of Pennsylvania Press, 1973 (traduction française: *Sociolinguistique*. Paris: Minuit, 1976).

LEGENDRE, P. *Jouir du pouvoir. Traité de la Bureaucratie patriote*. Paris: Minuit, 1976.

LEGENDRE, P. Le sexe de la loi. Remarques sur la division des sexes d'après le mythe chrétien. In: VERDIGLIONE, A. (Dir.). La sexualité dans les institutions. Paris: Payot, 1978. p. 43-63

LEGENDRE, P. *Leçons II. L'Empire de la Vérité: Introduction aux espaces dogmatiques industriels*. Paris: Fayard, 1983.

LEGENDRE, P. *Leçons 1. La 901e conclusion. Etude sur le théâtre de la raison*. Paris: Fayard, 1998.

LEGENDRE, P. *De la Société comme Texte. Linéaments d'une Anthropologie dogmatique*. Paris: Fayard, 2001.

LODGE, A. *French, from Dialect to Standard*, London and New York. London: Routledge, 1993 [traduction française *Le français, un dialecte devenu langue.* Paris: Fayard, 1997].

MALDINEY, H. Langue et révolution. *L'ouvert,* n. 9, Revue Henri Maldiney, p. 65-106, 2016.

MULLER, C. Review of *Le Français populaire*, F. Gadet, *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, Bd. 105, H. 2, Franz Steiner Verlag Stable, p. 193-195, 1995. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/40617879>.

PICOCHE, J.; MARCHELLO-NIZIA, C. *Histoire de la langue française.* Paris: Nathan, 1989 [réed., 1994].

MARTINET A. *Le Français sans fard*. Paris: PUF, 1969.

MILROY, J.; MILROY, L. *Authority in Language: Investigating Language Prescription and Standardisation*. London, New York: Routledge, 1985 [reed. 1992].

SAUSSURE, F. de. *Cours de linguistique générale*. Paris: Payot, 1971.

SERMAIN, J.-P. Littérature et langue commune: paroles en quête d'écriture. Du classicisme aux Lumières. In: BRANCA-ROSSOF, S. (Dir.). *L'institution du français. Autour de Renée Balibar*. Paris: Editions de la Maison des Sciences de l'homme, 2001, p. 109-123.

VALDMAN, A. Review of *Le Français populaire*, P. Guiraud, Language, v. 44, n. 1 (Mar., 1968), Linguistic Society of America, p. 123-127, 1968. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/411473>.

VALDMAN, A. Français standard et français populaire: sociolectes ou fictions ? *The French Review: Journal of the American Association of Teachers of French*, Dec., 56, 2, p. 218-227, 1982.

YAGUELLO, M. (Dir.). *Le Grand Livre de la Langue française*. Paris: Seuil, 2003.